

**ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A
VOCATION UNIQUE CENTRE DE SECOURS**

Vu les articles L. 2121-21, L. 2121-33, L. 5211-7 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du S.I.V.U. Centre de Secours,

Considérant l'adhésion de la Commune de Landivisiau au syndicat centre de secours,

Considérant que la commune de Landivisiau est représentée au Conseil syndical du CENTRE DE SECOURS par 5 délégués titulaires et 2 délégués suppléants élus par le Conseil municipal,

Considérant la nécessité de procéder à l'élection des nouveaux délégués,

Considérant la candidature de la liste « *Landivisiau avec vous et pour vous* »,

Considérant que les membres de ce syndicat sont élus au scrutin secret dans les conditions prévues à l'article L. 2122-7 du C.G.C.T.,

Considérant que les membres du Conseil municipal décident, par un vote unanime, de ne pas procéder au scrutin secret,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

ELIT pour représenter la commune au Conseil syndical du S.I.V.U. CENTRE DE SECOURS :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Laurence CLAISSE	Jean-Luc MICHEL
Karine BLEAS	Philippe RIVIERE
Arnaud BILLON	
Yvon BALANANT	
Hélène BECKING	

DIT que le mandat des nouveaux représentants ainsi élus débutera à la réunion d'installation du Conseil syndical du S.I.V.U. CENTRE DE SECOURS.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	22
POUR	22
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 3 juillet 2020
Le Maire,
Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Préfecture, le.....06.JUIL. 2020
Et de la publication, le 06.JUIL. 2020
Fait à Landivisiau, le...06.JUIL. 2020
Le Directeur Général des Services,
Pascal NANTEL



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'P. NanTEL', is written below the printed name of the Director General of Services.